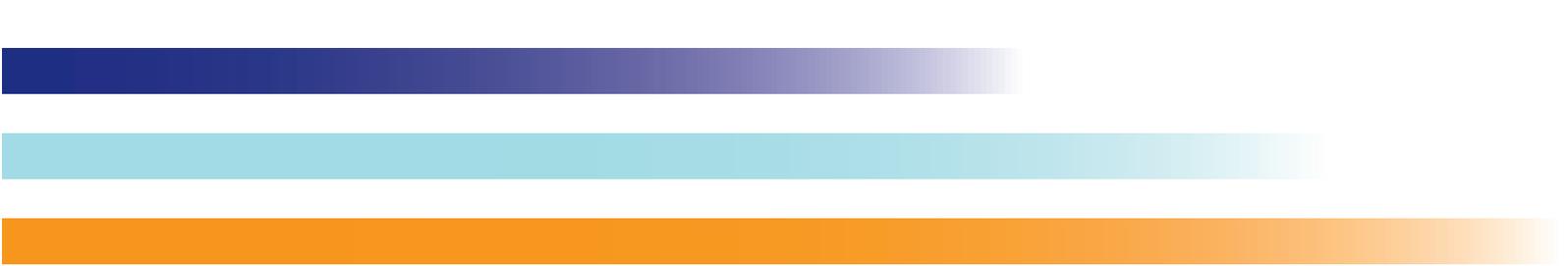




RAPPORT D'ACTIVITE
2011



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 24 avril 2012



Société Anonyme au capital de 1 258 316 euros
Siège social : ZAC du Grand Noble
10, place Marcel Dassault
31700 Blagnac - FRANCE
Tél. (33) 5 61 30 92 00 / Fax (33) 5 61 15 67 82
710 802 547 R.C.S. Toulouse

Sommaire

Administration - Direction - Contrôle

Rapport de Gestion sur l'exercice 2011 p 1

Rapport du Président p 17

Comptes de l'exercice 2011 p 23

Bilan.....p 24

Compte de résultat.....p 26

Tableau de financement.....p 28

Annexe au bilan & au compte de résultat.....p 29

Attestation du responsable du rapport financier annuel.....p 40

Rapports du Commissaire aux Comptes p 41

Résolutions soumises par le Conseil
d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire p 47

Conseil d'Administration

Alain SAURET

Administrateur, Président du Conseil d'Administration

André GUIRAUD

Administrateur

Yves LECLÈRE

Administrateur

Thierry LASBLEIS

Administrateur

Direction Générale



Thierry LASBLEIS
Directeur Général

Contrôle

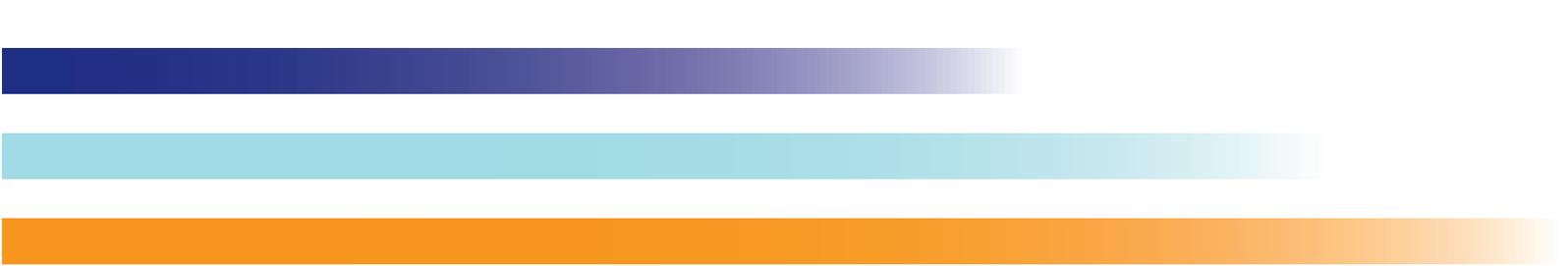
Société ERNST & YOUNG et Autres

Représentée par **Vincent DE LA BACHELERIE**

Commissaire aux Comptes titulaire

Société AUDITEX

Commissaire aux Comptes suppléant



Rapport de Gestion sur l'exercice 2011





Rapport de Gestion

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux statuts de la société, afin de vous rendre compte de l'activité de Technofan au cours de l'année 2011, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et vous demander notamment de vous prononcer sur les résultats et leur affectation.

ACTIVITÉ 2011

Le chiffre d'affaires est en progression de 20% à un plus haut historique de 51,9 M€ par rapport à 2010 (à taux de change équivalent, la croissance serait de 17,4%). Le chiffre d'affaires libellé en dollar américain a représenté 69% du chiffre d'affaires total avec un taux moyen de conversion de 1,37.

Le chiffre d'affaires première monte est en progression de 26% par rapport à 2010, en raison de la reprise du secteur aéronautique en 2011, sur les segments des avions de plus de 100 places, des avions régionaux et des hélicoptères.

Le chiffre d'affaires après-vente progresse également, de 17% par rapport à 2010. La hausse porte principalement sur les ventes de rechanges, et les ventes de réparation. Les ventes de retrofit connaissent une progression exceptionnelle et ponctuelle de 50%, principalement concentrée sur trois compagnies aériennes ayant sélectionné l'option de refroidissement de freins sur leur flotte de long courriers A330/A340.

Le chiffre d'affaires R&D se situe à 1,5 M€ en 2011, à un niveau similaire à celui de 2010 (1,7 M€).

Pour la dixième année consécutive, Technofan a été classée dans le Top Ten du rating « support après-vente » Airbus et a obtenu à nouveau le « Gold Award ». Ce classement est établi principalement sur la base de la performance de la société perçue par les compagnies aériennes et Airbus au cours de l'exercice 2010.

L'année 2011 a vu la signature de plusieurs contrats dans un contexte d'opportunités de nouvelles affaires sensiblement plus riche qu'en 2010:

- Sélection sur l'hélicoptère Agusta 169 pour la fourniture des équipements du système de distribution d'air (ECS, Environmental Control System),
- Sélection sur deux futurs avions Single Aisle de nouvelle génération électrique pour la fourniture des équipements des systèmes de distribution d'air (ECS, Environmental Control System) et de refroidissement des baies avioniques.

En conséquence, les investissements R&D continuent d'être soutenus. Les frais du département R&D sont en forte progression par rapport au niveau de 2010, à 7,7 M€ pour 6,3 M€ l'année précédente. De nombreux programmes de R&D sont en cours, notamment les programmes Airbus A350, Moteur Pratt & Whitney PW210 (refroidissement huile), Hélicoptères Agusta et futurs avions Single Aisle de nouvelle génération électrique.



Blowing fan - Programme Airbus A350

Cette année encore, et conformément aux prévisions, plus de la moitié des investissements R&D ont concerné le développement des ventilateurs du système de gestion d'air de l'Airbus A350. Ces travaux ont débouché sur la fabrication des premières machines de ventilation destinées aux bancs d'intégration de nos clients et à l'avion MSN001.

En parallèle, pour accompagner son développement, la société a décidé d'agrandir son centre de production et de procéder à la construction de locaux neufs d'une surface de mille mètres carrés attenants aux bâtiments existants. Ce projet immobilier commencé fin 2010 s'est achevé à l'été 2011.



Travaux d'extension des bâtiments- Technofan SA

La société a mené en 2011 un nombre important de projets d'amélioration continue sous la bannière Safran Plus (projets « Lean ») dont les effets se sont fait sentir tout au long de l'année.

La société possède des atouts industriels et techniques forts pour renforcer son positionnement d'équipementier majeur de la ventilation à vitesses et fréquences variables. L'exposition au dollar continue de constituer un risque. Le plan de désensibilisation au dollar, systématique sur les nouveaux programmes et progressif sur les programmes en service, continuera d'être prioritaire en 2012.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'annuler en date du 28 février 2012 les 57.541 actions auto-détenues par la société en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2011 dans sa septième résolution.

Le capital social a été en conséquence réduit d'un montant de 115.082 €, correspondant à la valeur nominale des 57.541 actions annulées.

Il se trouvera ainsi ramené de 1.373.398 €, à 1.258.316 €, le nombre d'actions étant ramené de 686.699 à 629.158.

RÉSULTATS 2011

Normes IFRS

Technofan n'établissant pas de comptes consolidés, les normes IFRS – référentiel comptable applicable à compter du 1er janvier 2005 aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé – ne lui sont pas applicables.

Résultats

La production de l'exercice s'est établie à 53,3 M€, en progression de 21,9%. Elle prend en compte les variations de stocks de produits finis et d'en-cours de fabrication pour 1,3 M€.

L'excédent brut d'exploitation, avec un montant de 2,2 M€, est en très forte progression et représente 4,3% du chiffre d'affaires, contre 0,08 M€ et 0,2% du chiffre d'affaires en 2010. Cette hausse de 2,1 M€ est principalement due à la croissance de l'activité.

Après dotation aux amortissements pour 1 M€ et dotation nette aux provisions pour 0,7 M€, le résultat d'exploitation est un bénéfice de 0,5 M€ contre un bénéfice de 0,01 M€ en 2010.

Après produits financiers de 0,3 M€, et charges financières d'intérêts sur avances remboursables étatiques pour 0,2 M€, le résultat courant avant impôt est un profit de 0,6 M€ contre un profit de 0,1 M€ en 2010.

Le résultat exceptionnel est non significatif avec un bénéfice de 0,03 M€.

Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de 0,3 M€, et d'une charge d'impôt de 0,3 M€, le résultat net au 31 décembre 2011 est un bénéfice de 0,6 M€, qui représente 1,1 % du chiffre d'affaires, contre 1,1 M€ et 2,5% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2010.

Rapport de Gestion

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	580 581,14 €
Report à nouveau de l'exercice précédent	32 728 591,78 €

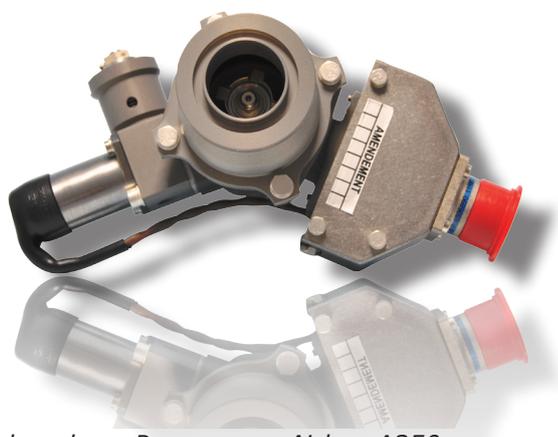
Bénéfice distribuable	33 309 172,92 €
------------------------------	------------------------

Affectation :

Dividende aux actionnaires*	20 600 970,00 €
Report à nouveau	12 708 202,92 €

Total	33 309 172,92 €
--------------	------------------------

(*) le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues par la société à la date de mise en paiement sera affecté au report à nouveau.



Supply valve - Programme Airbus A350

Le dividende net versé à chaque action de 2 € nominal sera de 30 €.

Il serait intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3. 2 du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 21 mai 2012.

Les dividendes afférents aux actions détenues par la société à la date de mise en paiement seraient, le cas échéant, affectés au report à nouveau, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de commerce.

Exercice	Dividende net par action	Nombre d'actions rémunérées	Dividende global distribué (2)
2010	-	-	-
2009	-	-	-
2008	1,05 €	632 898 (1)	664 543 €

(1) Nombre total d'actions, soit 686 699, diminué du nombre d'actions autodétenues par la société à la date de mise en paiement du dividende (2008 : 53 801 actions).

(2) Eligible en totalité à l'abattement de 40% prévu par l'art. 158.3.2 du CGI.

INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice 2011 se sont élevés à 3,4 M€. Leur répartition par nature se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	2011	2010
Investissements incorporels	42	79
Investissements corporels	3 341	2 911
Total	3 383	2 990

Les investissements incorporels concernent l'acquisition de licences informatiques (logiciels de gestion et de calculs en Recherche et Développement).

Les investissements corporels ont porté en 2011 principalement sur des investissements industriels relatifs aux nouveaux programmes, à l'aménagement et à l'extension du site de Blagnac.

DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2010*

En milliers d'euros	Echu	0-30j	30-60j	>60j	Total
Répartition(K€)	225	305	4 903	30	5 462
Répartition (%)	4%	6%	90%	1%	100%

Les dettes échues étaient principalement dues à des documents douaniers en attente de réception.

Au 31 décembre 2011*

En milliers d'euros	Echu	0-30j	30-60j	>60j	Total
Répartition(K€)	113	2 700	607	16	3 687
Répartition (%)	3%	73%	16%	0%	100%

* Les dettes échues sont principalement dues à des documents douaniers en attente de réception.

ACTIVITÉS DES FILIALES

Technofan n'a plus de filiale depuis la cession de Technofan Inc. en juin 2008.

PRISES DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice 2011.

FRAIS DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Les frais de R&D ont été autofinancés à concurrence de 7,7 M€ en 2011 contre 6,3 M€ en 2010, soit une augmentation de 22%. Les nombreux programmes de R&D en cours, notamment les programmes Airbus (A380 et A350) et Agusta (AW169, AW149), expliquent cette augmentation des dépenses.

ÉQUILIBRE FINANCIER

Le montant des capitaux permanents est de 47,3 M€ et celui des immobilisations brutes de 30,5 M€. La société a une trésorerie nette positive de 25,5 M€.

Les capitaux permanents comprennent des avances remboursables de l'Etat français à hauteur de 3,3 M€. Ces avances sont remboursables au fur et à mesure des mises en circulation des avions.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a mis en œuvre en 2011 une politique de couverture de change dans le cadre d'une convention de change avec le Groupe Safran de façon à sécuriser le taux de conversion de ses encaissements nets en dollar. La société n'utilise pas d'autres instruments financiers.

INFORMATIONS SOCIALES & ENVIRONNEMENTALES

Informations sociales

L'effectif de la société est passé de 212 personnes au 31 décembre 2010 à 223 personnes au 31 décembre 2011.

Effectif Total au 31/12/2011	223
Dont: CDI	221
CDD	2
Dont: Hommes	176
Femmes	47
Nombre d'embauches (CDD/CDI)	31
Nombre de départs	22
Heures supplémentaires	6 082
Nombre de travailleurs handicapés	3

Personnel salarié	
Cadres	95
ETAM	77
Ouvriers	51
Total	223
Rappel 2010	212

Rapport de Gestion

Temps de travail (accord sur la réduction du temps de travail signé en décembre 2000 et appliqué depuis le 1er janvier 2001)

- Pour les non cadres non forfaités : la durée conventionnelle hebdomadaire de travail de référence est 36 heures ; l'horaire hebdomadaire de travail affiché est de 38 heures (attribution de 12 jours de récupération pour une année complète).
- Pour les non cadres forfaités : forfait défini sur un horaire hebdomadaire de 40 heures avec octroi de 12 jours RTT correspondant à un horaire moyen de 38 heures.
- Pour les cadres : forfait de 213 jours travaillés par an.

Accords signés en 2011

- Accord salarial 2011 (Négociations Annuelles Obligatoires), signé le 16 février 2011.
- Accord sur les médailles du travail, signé le 19 décembre 2011.

Sous-traitance

Technofan fait appel à des prestataires de services pour des missions particulières : développements des programmes R&D, prestations informatiques, etc.

Formation

Les dépenses de formation du personnel ont atteint 3,50% de la masse salariale en 2011.

Participation et intéressement

Les salariés de Technofan ont perçu au titre de l'accord Groupe de mutualisation de la participation un montant de 229 K€.

Un montant global de 68 K€ leur a été versé par ailleurs au titre de l'intéressement.

Informations environnementales

Préserver la santé et la sécurité de ses personnels et de ses clients, respecter l'environnement, sont des impératifs pour la société Technofan au même titre que la performance économique et technologique. A ce titre, Technofan est certifiée ISO 14001 depuis 2004.

La politique Technofan en la matière est orientée sur sept axes de progrès :

La politique Technofan en la matière est orientée sur sept axes de progrès :

- > Prévenir les accidents du travail.
- > Limiter l'utilisation des produits ou matériaux réglementés.
- > Respecter l'air.
- > Recycler les déchets.
- > Économiser et préserver l'eau.
- > Économiser l'énergie.
- > Limiter les nuisances sonores.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE & PERSPECTIVES D'AVENIR

Après la forte reprise des cadences de livraison d'équipements de première monte observées en 2011, le chiffre d'affaires 2012 est prévu à nouveau en hausse, à la fois sur les ventes séries et sur l'après-vente.



Airbus A350XWB

La société complètera son plan d'investissements ambitieux lancé en 2010 pour honorer ses contrats commerciaux et maintenir son leadership. En particulier, la rénovation des zones existantes de production constitue un projet phare pour 2012 qui devrait s'achever au premier trimestre.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 est attendu positif. Il est rappelé à cet égard que la société a opté en 2007 pour l'inscription en charges de l'exercice de la totalité des frais de développement afin de se conformer aux pratiques du secteur aéronautique.

Le lancement de la phase présérie du programme A350 constituera un nouveau défi à la fois pour les équipes techniques et pour les équipes « supply chain ».

Le plan d'amélioration continue Safran Plus restera un point central de la feuille de route de la société en 2012, en continuité des efforts faits en 2011.

Le plan de désensibilisation au dollar restera lui aussi central pour maintenir un bon niveau de rentabilité.

L'ACTION TECHNOFAN

Sur le dernier mois de l'exercice 2011, le cours moyen de l'action Technofan s'est établi à 126 €.

Durant l'exercice 2011, le cours le plus haut est intervenu en août à 133 € et le cours le plus bas en janvier à 115 €.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Opérations de rachat d'actions effectuées au cours de l'exercice 2011

Aucun rachat d'action en propre n'a été effectué au cours de l'exercice 2011.

Autorisation d'un nouveau programme de rachat d'actions

Il vous est proposé, aux termes de la quatrième résolution, de reconduire le programme de rachat d'actions précédemment autorisé, avec les mêmes finalités, à savoir :

- Conserver ces actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- Procéder à l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement ;
- Annuler ces actions.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 130 € par action et le prix minimum de vente à 50 € par action.

Conformément aux dispositions légales, la société ne pourrait détenir, à tout moment, plus de 10 % du nombre des actions composant le capital social et le nombre d'actions acquises en vue de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5% du capital.

Le coût global des rachats d'actions ne pourrait excéder 8,9 M€.

Ce nouveau programme mettrait fin au programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2011.



Turbofan - Programme Airbus A350

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2011, le montant du capital était de 1 373 398 €, divisé en 686 699 actions de 2 € nominal, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

A la date du 31 décembre 2011, le principal actionnaire de la société est la société Safran qui détient 86,9% du capital social et 94,8% des droits de vote, si l'on exclut les actions auto-détenues.

A cette même date, Technofan détient 57 541 de ses propres actions, soit 8,4% de son capital.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5% du capital de la société.



Banc de test A380

MANDATAIRES SOCIAUX

Remplacement d'un administrateur dont le mandat arrive à échéance

Le mandat de Monsieur Yves Leclère arrivant à échéance, et celui-ci ayant fait part de son souhait de ne pas être renouvelé dans ses fonctions, nous vous proposons de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Serge Pons pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Vous trouverez en annexe 4 du présent rapport le CV de Monsieur Serge Pons.

Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous avons annexé au présent rapport la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et un état des rémunérations qu'ils ont perçues durant l'exercice.



Bureau d'études

ANNEXE 1 : RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)

NATURE DES INDICATIONS	2007	2008	2009	2010	2011
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
A) Capital social	1 506 384	1 373 398	1 373 398	1 373 398	1 373 398
B) Nombre d'actions ordinaires existantes	753 192	686 699	686 699	686 699	686 699
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
A) Chiffre d'affaires hors taxes	48 021 174	47 001 700	45 116 819	43 364 935	51 966 740
B) Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	8 165 523	2 691 832	1 873 494	-53 921	2 222 999
C) Impôt sur les bénéfices	2 716 433	-600 113	-1 422 698	- 961 265	6 638
D) Participation des salariés due au titre de l'exercice	627 501	-	-	-	-
E) Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	6 739 573	1 817 120	1 241 676	1 093 187	580 581
F) Résultat distribué	2 018 555	721 034	-	-	20 600 970*
III - RÉSULTAT PAR ACTION					
A) Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	6,40	4,71	4,74	1,32	3,23
B) Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	8,95	2,65	1,81	1,59	0,85
C) Dividende attribué à chaque action					
- net	2,68	1,05	-	-	30,00*
- avoir fiscal	-	-	-	-	-
- revenu global	-	-	-	-	-
IV - PERSONNEL					
A) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	196	198	210	210	217
B) Montant de la masse salariale	7 271 183	8 289 449	8 713 666	9 100 144	9 334 734
C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)	4 027 532	3 914 332	4 136 743	4 279 194	5 098 187

* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires du projet d'affectation du résultat.

Annexes au Rapport de Gestion

ANNEXE 2 : OPÉRATIONS DE RACHATS D' ACTIONS EFFECTUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2011

(article L.225-211 du Code de Commerce)

Nombre de titres achetés : Néant
Cours moyen des achats : Néant

Montant global des frais de négociation : Néant
Nombre de titres annulés : Néant

Actions autodétenues au 31 décembre 2011

	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nette comptable	Valeur nominale globale
Au 31/12/2011	57 541	8,4%	6 222 805 €	115 082 €

ANNEXE 3 : INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages de toutes natures versés en 2011 aux mandataires sociaux sont les suivants :

- Rémunération prise en charge par Technofan pour Monsieur Thierry Lasbleis: 160 839 €, dont 135 900 € d'éléments fixes, 22 026 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs et 2 913 € d'éléments exceptionnels.
- Rémunération versée par la société Safran à Monsieur Yves Leclère, membre du Directoire de Safran du 1er janvier au 21 avril 2011: 433 067 €, dont 110 000 € d'éléments fixes, 298 700 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs et 24 367 € d'éléments exceptionnels.
- Rémunération versée par la société Safran à Monsieur Alain Sauret: 378 393 €, dont 241 114 € d'éléments fixes, 133 295 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs, et 3 984 € d'éléments exceptionnels.
- Rémunération versée par la société Safran à Monsieur André Guiraud: 237 485 €, dont 189 100 € d'éléments fixes, 44 564 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs, et 3821 € d'éléments exceptionnels.

Technofan n'a par ailleurs consenti aucun engagement en faveur de ses mandataires sociaux.

ANNEXE 4 : CV DU CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

● Serge PONS

295 route de l'Empereur
92500 RUEIL MALMAISON
47 ans
Marié, 2 enfants

INGENIEUR ENSAM
(Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers)

MESSIER-BUGATTI-DOWTY (Groupe Safran)

Depuis Février 2011: DIRECTEUR DE LA DIVISION SYSTEMS EQUIPMENT

- Responsable d'une division (P&L) de 300 personnes, générant un chiffre d'affaire de 209 M€, qui conçoit, produit et commercialise des systèmes de Braking, Steering, Extraction / Retraction et monitoring de trains d'atterrissage.

MESSIER-BUGATTI (Groupe Safran)

Avril 2008 - Février 2011: DIRECTEUR DES ACHATS

- Création et mise en place de l'organisation centrale des Achats au sein de Messier Bugatti.

Juillet 2006 – Avril 2008: DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

- Chef de projet pour la construction et le démarrage de l'usine de production de roues & freins aux Etats-Unis (Walton).

SNECMA SERVICES (Groupe Safran)

Janvier 2003 - Juin 2006: DIRECTEUR DES ACHATS

- Négociation de contrats de réparation pièces et équipements à l'international (GOODRICH (5 M€ / An), GE engine services (10 M€ / An), de contrats de prestations de services (nettoyage, gardiennage) et d'intégration du progiciel SAP.

- Responsable pour le groupe SAFRAN de la négociation du contrat d'achat de licences SAP.

Mai 2001 - Décembre 2002: RESPONSABLE OPTIMISATION DES ACHATS

- Chef de projet du plan de réduction des coûts d'achats OPTIMACH (- 20 % en 2 ans)

- Mise en place d'outils d'e-achats, optimisation du processus achats et du système d'information.

LABINAL DSA (Groupe Safran)

Mai 1999 - Avril 2001: DIRECTEUR DE PRODUCTION EQUIPEMENTS AERO

- Directeur de production de LABINAL DSA à Saint-Ouen pour la fabrication d'équipements électromécaniques et électroniques (TPIS/BTMS, Actionneurs, Moteurs et Génératrices électriques, systèmes d'éclairages)

Effectif : 120 personnes

HISPANO SUIZA (Groupe Safran)

Août 1996 - Avril 1999: RESPONSABLE DE PRODUCTION

- Responsable des lignes de production « Carters de chaînes cinématiques » et « Pièces Moteur Tyne ».
- Arrêt du site de Bois Colombes, transfert et réimplantation sur le site de Genevilliers.

Juillet 1994 - Juillet 1996: RESPONSABLE DE PROGRAMMES

- Responsable de programmes pour les équipements moteurs du M88 (chaîne cinématique, groupe de lubrification, régulateurs principal et post combustion, pompe à carburant,...) et pour les programmes sièges éjectables du Mirage 2000 et Rafale.
- Responsable du transfert de l'activité des sièges éjectables de Bois Colombes au Havre

Mai 1990 - Juin 1994: RESPONSABLE INDUSTRIALISATION

- Responsable du département Industrialisation de l'unité de production des équipements hydromécaniques

GRIFFINE MARECHAL (Groupe Solvaqy)

Septembre 1989 - Avril 1990: INGENIEUR DE PRODUCTION

- Interface production / Maintenance. En charge de l'optimisation des moyens de production

ANNEXE 5 : MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2011

**Mandats & Fonctions exercés par les les mandataires sociaux durant l'exercice 2011
(Article L. 225-102-1 al. 4 du Code de Commerce) :**

• **Alain SAURET**

Président du Conseil d'Administration

Président Directeur Général de:

MESSIER-BUGATTI-DOWTY (ex MESSIER-BUGATTI) (SA, France, Groupe Safran)

MESSIER-GOODRICH (SA, France, participation Safran)

Administrateur de:

HISPANO-SUIZA (SA, France, Groupe Safran)

SAFRAN ENGINEERING SERVICES (SA, France, Groupe Safran)

MESSIER SERVICES INTERNATIONAL (SA, France, Groupe Safran), jusqu'en avril 2011

MESSIER-DOWTY SA (SA, France, Groupe Safran), jusqu'en avril 2011

Alternate Director de:

MESSIER-DOWTY MEXICO (Mexique, Groupe Safran), depuis mai 2011

Director de:

GOODRICH-MESSIER, Inc. (USA, participation Safran)

SINGAPORE PRECISION REPAIR AND OVERHAUL Pte Ltd

(Singapour, participation Safran)

MESSIER-DSEVICES ASIA Pte Ltd (Singapour, Groupe Safran), depuis janvier 2011

• **Thierry LASBLEIS**

Administrateur, Directeur Général

Chairman and Chief Executive Officer de:

TECHNOFAN Inc. (USA, Groupe Safran)

• **André GUIRAUD**

Administrateur

Directeur des relations institutionnelles Midi-Pyrénées et relations Airbus de Safran

Annexes au Rapport de Gestion

• Yves LECLERE

Administrateur jusqu'au 24 avril 2012

Directeur Général Adjoint, Transformation du Groupe Safran depuis juin 2011

Directeur Général Adjoint du Groupe Safran, en charge de la branche Équipements Aéronautiques jusqu'en mai 2011

Membre du Directoire de:

SAFRAN (SA à CS, France, Groupe Safran) jusqu'au 21 avril 2011

Président du Conseil d'Administration de:

MESSIER-DOWTY SA (SA, France, Groupe Safran) de janvier à avril 2011

Administrateur de:

SAGEM DEFENSE SECURITE (SA, France, Groupe Safran)

MATIS AEROSPACE (Maroc, participation Safran)

MESSIER SERVICES INTERNATIONAL (SA, France, Groupe Safran)

Représentant Permanent de Safran au Conseil d'Administration de:

AIRCELLE (SA, France, Groupe Safran), jusqu'en juillet 2011

HISPANO-SUIZA (SA, France, Groupe Safran), jusqu'en septembre 2011

LABINAL (SA, France, Groupe Safran), jusqu'en juillet 2011

MESSIER-BUGATTI-DOWTY (SA, France, Groupe Safran), jusqu'en juillet 2011

MESSIER-DOWTY (SA, France, Groupe Safran), jusqu'en janvier 2011

Chairman et Director de:

GLOBE MOTORS, Inc. (USA, Groupe Safran)

Director de:

LABINAL INVESTMENTS, Inc. (USA, Groupe Safran)

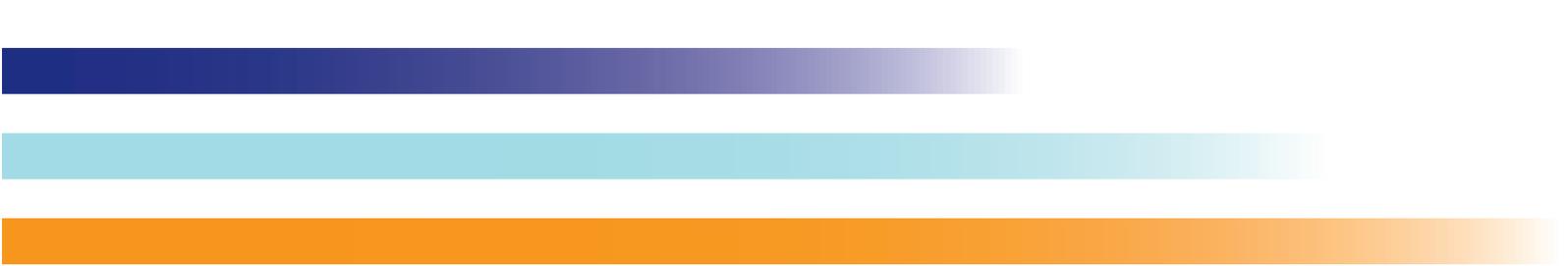
MESSIER SERVICES ASIA Pte Ltd (Singapour, participation Safran)

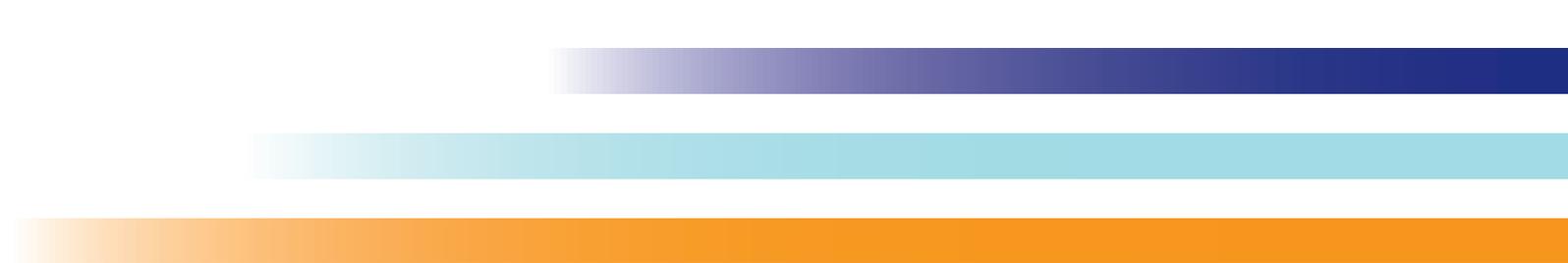
S-PRO Pte Ltd (Singapour, participation Safran)

NEXCELLE, LLC (USA, participation Safran), jusqu'en juin 2011

ANNEXE 6 : LISTE DES CONVENTIONS COURANTES

- > Convention de change Groupe Safran
- > Convention de trésorerie Groupe Safran
- > Convention détachement de personnel Messier-Bugatti Groupe Safran
- > Convention de service Safran USA Inc.





Rapport du Président



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, le présent rapport est destiné à vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Un rapport spécial du Commissaire aux Comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de sa mission, présente ses observations sur le présent rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour l'élaboration du présent rapport, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 avril 2012, le Président du Conseil d'Administration a consulté la Direction Générale, la Direction Financière et la Direction des Risques et Assurances de la société. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 10 février 2012.

1 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Aux termes des statuts de la société, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Chaque réunion du Conseil d'Administration donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal, dont le projet est adressé aux administrateurs en vue de son approbation lors de la réunion suivante.

Le Président du Conseil d'Administration communique à chacun des membres du Conseil tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quatre membres, personnes physiques.

Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2011, pour l'arrêté des comptes annuels et semestriels, avec un taux de présence de 75%.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration a pour missions de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil d'Administration, et le Conseil n'a pas mis en place en son sein de comités spécialisés.

1.2 Jetons de présence

Les administrateurs peuvent, le cas échéant, recevoir des jetons de présence. Le montant global annuel des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, et librement réparti entre les administrateurs par le Conseil d'Administration.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs au cours de l'exercice 2011.

1.3 Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, qui doit être une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

2 POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2.1 Mode d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la société est assumée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration parmi ses membres et portant le titre de Directeur Général.

L'article 19 des statuts de la société définit les conditions dans lesquelles le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale: le Conseil doit statuer à la majorité absolue de ses membres présents ou non, et il peut à tout moment modifier son choix.

Les actionnaires et les tiers sont informés du choix opéré par le Conseil d'Administration dans les conditions réglementaires.

Par délibération en date du 8 février 2008 prise dans les conditions fixées par l'article 19 des statuts, le Conseil d'Administration de Technofan a modifié son choix quant au mode d'exercice de la Direction Générale de la société. A compter de cette date, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société, qui étaient précédemment cumulées, sont dissociées.

2.2 Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les pouvoirs du Directeur Général de Technofan ne sont limités ni par des dispositions statutaires ni par des décisions du Conseil d'Administration.

3 RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président du Conseil d'Administration n'est pas rémunéré pour ses fonctions.

Le Directeur Général est rémunéré au même titre que l'encadrement du Groupe Safran, avec un salaire fixe et une part variable de 20% maximum qui est attribuée en fonction de la réalisation d'objectifs fixés en début d'année. Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction.

Il ne bénéficie contractuellement d'aucune rémunération différée en cas de cessation de ses fonctions.

Rapport du Président

Il n'a droit à aucune retraite complémentaire, ni options de souscription ou d'achat d'actions, ni actions gratuites de la société.

4 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont régies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les articles 24 et suivants des statuts de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales, sur justification de son identité et de sa qualité d'actionnaire, à condition que ses titres soient enregistrés dans les comptes de titres nominatifs tenus par la CACEIS, mandataire de la Société, ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

En ce qui concerne l'exercice des droits de vote, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des exceptions prévues par la loi. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité.

Les statuts de la Société ne prévoient pas la participation ou le vote aux assemblées par des moyens électroniques de télécommunication.

5 STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, les informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

6 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

6.1 Définition du contrôle interne et objectifs recherchés

Technofan a à faire face à un certain nombre de risques qui peuvent avoir un impact négatif quant à l'atteinte des objectifs fixés.

Le contrôle interne et la gestion des risques, en participant à la maîtrise des activités de la société, contribuent conjointement à la prévention et à la maîtrise des risques. Les actions de contrôle interne et de gestion des risques visent à :

- identifier et évaluer les risques majeurs de Technofan ;
- ramener les risques critiques à un niveau jugé acceptable par la mise en place de mesures ou d'actions spécifiques appropriées.

Technofan met en œuvre son dispositif de contrôle interne sur la base des principes généraux préconisés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Technofan définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par son Conseil d'Administration, ses dirigeants et son personnel, qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- conformité aux lois et règlements ;
- application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne contribue ainsi à la sécurisation des actifs, à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la prévention de dysfonctionnements éventuels de l'organisation. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable sur le fait que les objectifs décrits ci-dessus sont atteints.

6.2 Éléments clefs du contrôle interne

6.2.1 Environnement de contrôle interne

Technofan, filiale du Groupe Safran, gère directement les aspects opérationnels liés à son activité. Elle est organisée en lignes de produits. Ces lignes de produits sont supportées en transversal par :

- > un service économique et financier,
- > un service ressources humaines,
- > un service qualité,
- > un service systèmes d'information,
- > un service communication.

Technofan applique la charte d'éthique du groupe Safran; celle-ci rappelle les principes qui gouvernent le comportement des personnes qui font partie de la société, ceci afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine et de l'image de l'entreprise.

6.2.2 Identification des risques

Compte tenu des domaines d'application de ses technologies (aéronautique, spatial, avionique, télécommunications, défense et sécurité) et de la qualité de ses donneurs d'ordres (avionneurs, compagnies aériennes, agences spatiales, armées, administrations, opérateurs...), Technofan évolue par nature dans un environnement règlementé et contrôlé.

Elle doit satisfaire à des exigences élevées de qualité et de conformité dans les domaines technique (homologations, audits qualité clients), économique (autorisations d'exportation, contrôle de coûts des marchés publics) ou environnemental.

Différentes autorités de contrôle et de certification veillent au respect de ces normes. Technofan a mis en œuvre les dispositifs permettant d'assurer, dès leur conception, un niveau de sécurité élevé de ses produits (normes ISO 9000 et 14000).

Technofan est dotée d'un "risk manager" chargé:

- > d'établir la cartographie des risques, et de la transmettre périodiquement au Groupe Safran,
- > de définir et mettre en œuvre la politique de maîtrise de ces risques selon l'approche et la méthodologie définies par le Groupe,
- > de mettre en place un programme "Intégrité des produits et des services" et d'en surveiller l'exécution,
- > de mettre en place des modalités de gestion de crise et d'en coordonner l'exécution en cas de survenance d'un événement.

6.2.3 Procédures de contrôle interne

Les procédures de gestion de Technofan font l'objet de notes écrites conformes aux procédures de gestion du Groupe Safran. Technofan met en application les notes de procédure et règles comptables rédigées par le Groupe et rassemblées dans un système documentaire accessible via l'intranet du Groupe.

En ce qui concerne les procédures liées à l'information comptable et financière, Technofan met en œuvre:

- > Le manuel des règles comptables Groupe,
- > Les règles d'élaboration des comptes consolidés et celles relatives aux opérations intra-groupe ou inter-compagnies (procédures Groupe),
- > Les instructions trimestrielles relatives à la consolidation diffusées par le Groupe,
- > Le guide d'utilisation du progiciel de consolidation, ce progiciel contenant les contrôles nécessaires à la cohérence des divers éléments constituant la consolidation des comptes.

Technofan applique par ailleurs, en matière de référentiel comptable, les textes réglementaires français et les recommandations du guide comptable professionnel du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

Par ailleurs, il est de la responsabilité du Directeur Général d'assurer:

- > La transmission à la Direction Financière du Groupe de la liasse de consolidation accompagnée d'une validation formelle par le Directeur Financier,
- > L'envoi au Groupe de deux lettres d'affirmation, l'une concernant la sincérité et la fiabilité des comptes signée par le Directeur Général et le Directeur Financier, l'autre concernant le dispositif de contrôle interne signée par le Directeur Général.

Rapport du Président

6.2.4 Information et communication – Dispositif de contrôle de gestion

Le processus budgétaire et de planification donne lieu chaque année à une présentation des perspectives à Safran, et ensuite à une notification par Safran des objectifs à atteindre par Technofan au titre de l'année suivante.

Au moins trois fois par an, Technofan participe à un comité budgétaire qui examine les réalisations, définit les actions correctrices éventuellement nécessaires et valide, s'il y a lieu, de nouveaux objectifs pour l'exercice.

Mensuellement, Technofan réalise un reporting budgétaire et financier de son activité.

En interne, le processus budgétaire et de planification implique fortement l'ensemble des services, et donne lieu à formalisation des objectifs à atteindre en cohérence avec la notification reçue de Safran.

Chaque mois se tient un comité de direction qui commente les éléments financiers relatifs aux arrêtés comptables du mois précédent et les perspectives sur l'année.

D'une manière hebdomadaire, Technofan adresse à Safran un «relevé de faits marquants» qui, sous forme synthétique, présente les principaux éléments liés à l'activité.

6.2.5 Pilotage du contrôle interne

Le processus général de contrôle interne est supervisé, chacun dans son domaine de responsabilité – par l'équipe dirigeante de Technofan, qui s'appuie sur les directions fonctionnelles et également sur les différentes directions centrales, sur la méthodologie déployée par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne Groupe. Il n'existe pas de service « Audit interne » chez Technofan.

Technofan a utilisé la méthodologie du Groupe Safran par questionnaire sur les points clefs de contrôle interne de neuf processus en lien étroit avec l'information financière et comptable.

Cette démarche d'autoévaluation permet de mesurer l'adéquation des procédures au référentiel du Groupe et l'efficacité dans l'application de ces procédures. A l'issue de ces évaluations, des plans d'action sont définis et font l'objet de suivi selon les règles de pilotage du Groupe.

A ce titre, Technofan a effectué en 2011 une revue accompagnée de tests des processus stocks, investissements et clôture qui a donné lieu à un rapport assorti de commentaires, recommandations et plans d'action.

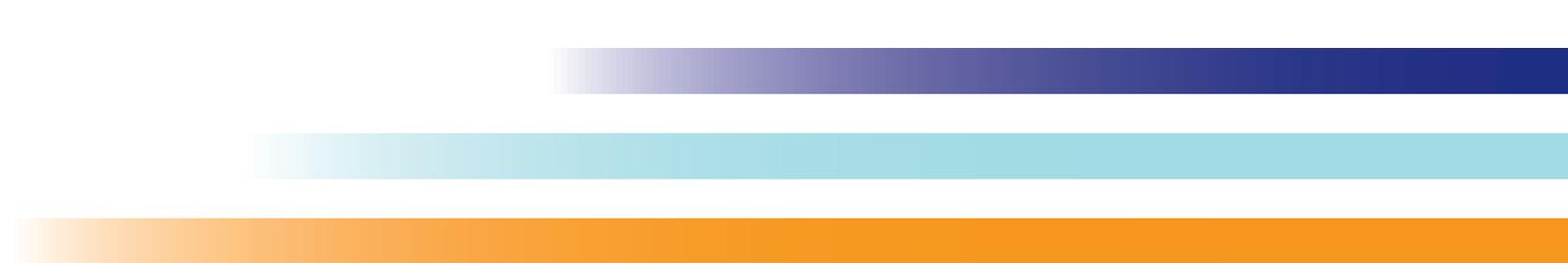
En outre, en accord avec ses normes professionnelles, le Commissaire aux Comptes a également procédé à une revue des principaux points de contrôle.

Par ailleurs, un outil informatique dédié rassemble, pour l'ensemble du Groupe, la documentation sur les processus, les résultats des tests effectués sur les points clefs de contrôle et les plans d'actions.

6.3 Plan d'action pour 2012

Au cours de l'exercice 2012, Technofan poursuivra l'analyse des procédures en vigueur pour s'assurer de leur pertinence et de leur correcte application. Elle s'assurera que les procédures en place couvrent de manière efficace les risques pouvant remettre en cause l'atteinte des objectifs opérationnels, ainsi que ceux liés à la fiabilité de l'information financière et au respect des lois et réglementations.

Le Président du Conseil d'Administration



Comptes de l'exercice 2011



Comptes de l'exercice 2011

BILAN (en euros)

ACTIF au 31 décembre	2011			2010
	Montants Bruts	Amortissements Provisions	Montants Nets	Montants Nets
Immobilisations incorporelles	2 549 496	2 281 208	268 288	451 473
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche & de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits & valeurs similaires	684 831	649 276	35 555	73 115
Fonds commercial (1)	-	-	-	-
Autres	1 864 665	1 631 932	232 733	378 358
Immobilisations corporelles	21 498 977	13 718 022	7 780 955	5 171 424
Terrains	157 594	-	157 594	157 594
Constructions	5 123 692	3 071 464	2 052 228	860 826
Installations techniques, matériel & outillage industriels	10 742 553	9 306 575	1 435 978	1 127 538
Autres	1 463 644	1 339 982	123 662	147 331
Immobilisations corporelles en cours	4 009 766	-	4 009 766	2 876 408
Avances & acomptes	1 727	-	1 727	1 727
Immobilisations financières (2)	6 230 760	-	6 230 760	6 230 760
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	6 222 805	-	6 222 805	6 222 805
Prêts	7 671	-	7 671	7 671
Autres	283	-	283	283
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	30 279 232	15 999 230	14 280 003	11 853 656
Stocks & en cours	13 901 664	2 590 008	11 311 655	8 422 443
Matières premières & autres approvisionnements	8 604 792	2 345 894	6 258 898	4 645 902
En-cours production (biens & services)	3 743 115	-	3 743 115	2 504 531
Produits intermédiaires & finis	1 553 757	244 114	1 309 642	1 272 010
Avances & acomptes versés sur commandes Créances (3)	131 721	-	131 721	9 824
Créances clients & comptes rattachés	10 914 047	684 888	10 229 159	9 246 614
Autres créances d'exploitation	3 036 087	-	3 036 087	2 412 278
Créances diverses	27 008 879	-	27 008 879	25 614 474
Actions propres	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	762	-	762	762
Disponibilités	1 555	-	1 555	45
Charges constatées d'avance (3)	32 383	-	32 383	994
TOTAL ACTIF CIRCULANT	55 027 099	3 274 897	51 752 202	45 707 434
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Écart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	85 306 331	19 274 126	66 032 205	57 561 090
(1) Dont droit au bail	-	-	-	-
(2) Dont à moins d'un an	-	-	-	-
(3) Dont à plus d'un an	-	-	-	-

PASSIF au 31 décembre	2011	2010
	Montants Nets	Montants Nets
Capital	1 373 398	1 373 398
Primes d'émission, de fusion,d'apport	4 749 897	4 749 897
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	150 638	150 638
Réserve légale	150 638	150 638
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau	32 728 592	31 635 405
Résultat de l'exercice	580 581	1 093 187
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	42 670	68 816
CAPITAUX PROPRES	39 625 777	39 071 341
Provisions pour risques	4 878 612	4 059 105
Provisions pour charges	984 546	878 887
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 863 158	4 937 992
Dettes financières	3 927 845	3 403 090
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Banques créditrices	448 996	88 247
Intérêts courus sur banques créditrices et crédits de caisse	-	-
Concours courants bancaires	-	-
Emprunts & dettes financières divers	3 478 849	3 314 843
Dettes d'exploitation & diverses	15 090 861	9 323 112
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	266 991	68 416
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	11 600 789	5 478 741
Dettes fiscales & sociales	2 944 609	3 403 577
Autres dettes d'exploitation	-	-
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	-	-
Dettes fiscales (Impôt sur les sociétés)	-	-
Autres dettes diverses	278 474	372 378
Produits constatés d'avance	1 524 563	825 555
TOTAL DES DETTES (1)	20 543 270	13 551 757
Écart de conversion passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	66 032 205	57 561 090
(1) Dont à plus d'un an (dont dettes financières)	3 862 245	3 566 398
Dont à moins d'un an	16 681 025	9 985 359

Comptes de l'exercice 2011

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)

COMPTE DE RÉSULTAT au 31 décembre	2011		2010
	Montants	Totaux partiels	
Production vendue	-	51 966 740	43 364 935
Ventes de produits fabriqués	50 480 561	-	41 648 204
Prestations de services	1 486 178	-	1 716 731
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	-	51 966 740	43 364 935
(dont Exportations : 23,4 M€)	-	-	-
Production stockée	-	1 304 499	327 933
En-cours de production de biens	1 238 584	-	541 153
En-cours de production de services	-	-	-
Produits finis	65 915	-	-213 221
Production immobilisée	-	-	-
PRODUCTION DE L'EXERCICE	-	53 271 239	43 692 868
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	-	36 110 474	29 981 344
Achats stockés matières premières, sous-traitance industrielle et autres	24 573 968	-	18 409 347
Achats stockés autres approvisionnements	90 029	-	75 261
Variations stocks matières premières & approvisionnements	-1 381 262	-	2 039 596
Achats non stockés matières & fournitures & services extérieur	2 103 664	-	9 457 141
Services extérieurs:	10 724 075	-	-
• Personnel extérieur	4 365 026	-	3 534 922
• Loyer crédit-bail mobilier	-	-	-
• Loyer crédit-bail immobilier	-	-	-
• Autres	6 359 048	-	4 698 084
VALEUR AJOUTÉE	-	17 160 765	13 711 523
Subventions d'exploitation	513 312	513 312	702 989
Impôts et taxes & versements assimilés	-	1 014 170	953 789
Sur rémunérations	280 084	-	256 200
Autres	734 086	-	697 589
Charges de personnel	-	14 432 921	13 379 337
Salaires & appointements	9 334 734	-	9 100 144
Charges sociales	5 098 187	-	4 279 194
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-	2 226 986	81 386
Reprise sur provisions & amortissements	2 989 384	2 989 384	4 069 143
Transferts de charges d'exploitation	-	-	-
Autres produits	146 126	146 126	28 883
Dotations aux amortissements & provisions	-	4 651 309	3 912 197
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	956 887	-	977 876
Sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions	35 676	-	768 695
Pour risques & charges : dotations aux provisions	3 658 746	-	2 165 626
Autres charges	199 206	199 206	252 021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-	511 981	15 195

COMPTE DE RÉSULTAT au 31 décembre	2011		2010
	Montants	Totaux partiels	
Report	-	511 981	15 195
Produits financiers	-	315 512	1 10 454
De participations	-	-	-
D'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Autres intérêts & produits assimilés	315 512	-	110 454
Reprises sur provisions & transferts de charges financières	-	-	113 224
Différences positives de change	-	-	902
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Charges financières	-	266 419	22 623
Dotations aux amortissements & provisions	-	-	-
Intérêts & charges assimilés	266 419	-	22 623
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	-	49 093	87 831
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-	561 074	103 025
Produits exceptionnels	-	26 145	28 897
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-	-
• Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	-
• Subventions d'investissements virées au résultat	-	-	-
• Autres	-	-	-
Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnelles	26 145	-	28 897
Charges exceptionnelles	-	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-	-
• Valeur comptable des éléments immobilisés & financiers cédés	-	-	-
• Autres	-	-	-
Dotations aux amortissements & provisions	-	-	-
• Dotations aux provisions réglementées	-	-	-
• Dotations aux amortissements & autres provisions	-	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	26 145	28 897
RÉSULTAT AVANT IMPÔT & PARTICIPATION	-	587 219	131 922
Participation des salariés	-	-	-
Impôt sur les sociétés	6 638	6 638	-961 265
Dotations I.S. sociétés intégrées	-	-	-
Reprises I.S. sociétés intégrées	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	580 581	1 093 187
Plus-values ou moins-values de cessions comprises dans le résultat exceptionnel	-	-	-
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	-	-	-
- Sur immobilisations incorporelles	-	-	-
- Sur immobilisations corporelles	-	-	-
PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSIONS	-	-	-

Comptes de l'exercice 2011

TABLEAU DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)

	2011	2010
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement		
Résultat net	581	1 093
Charges calculées	4 651	3 912
Reprises sur charges calculées	-3 039	-4 098
Résultat sur cession d'éléments d'actif		
TOTAL CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	2 193	907
Autres ressources	-	-
Augmentation des capitaux propres	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-
Réduction d'immobilisations financières	-	-
Augmentation des dettes financières	-	-
TOTAL AUTRES RESSOURCES	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	2 193	907
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	-	-
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles	42	79
- Immobilisations corporelles	3 343	2 911
- Immobilisations financières	-	1
Remboursement des avances conditionnées	-164	116
Remboursement des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	3 221	3 107
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-1 028	-2 199
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 864	1 614
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	836	-585

Annexe au bilan & au compte de résultat

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2011 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et ses modifications successives ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- > Continuité de l'exploitation.
- > Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- > Indépendance des exercices.

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations créées par l'entreprise sont comptabilisées au coût de production.

A partir du 1er janvier 2007, l'intégralité des frais de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus

Les frais de recherche sont maintenus dans les charges de l'exercice.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les modes et durées suivants :

- > Licence : linéaire, 5 ans.
- > Logiciels : linéaire, 1 à 5 ans.
- > Constructions : linéaire, 20 ans.
- > Agencements et installations : linéaire, 10 ans.
- > Installations techniques, matériel et outillage industriels : linéaire, 5 ans.
- > Matériel de transport : linéaire, 4 ans.
- > Matériel et mobilier de bureau : linéaire, 10 ans.

Lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte ou un amortissement dégressif sont admis fiscalement, un amortissement dérogatoire est constaté au passif.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsque les amortissements ne permettent pas de traduire la perte de valeur de l'immobilisation concernée.

Le montant global des dépenses de recherche et des coûts de développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'est élevé à 7 700 milliers d'euros.

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3 DÉPRECIATION DES ACTIFS

Si à la clôture des comptes, il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la société effectue un test de dépréciation pour déterminer la valeur recouvrable de cet actif.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.



Atelier Rotors

Annexe au bilan & au compte de résultat

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur actuelle d'un actif pris de façon isolée, les immobilisations sont regroupées en fonction de leur rattachement à des programmes, projets ou familles de produits.

1.4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production hors frais financiers.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6 FAITS GENERATEURS DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des biens vendus (produits finis première monte, pièces détachées, rechanges, pièces réparées,...) est constaté à la livraison du bien.

Le chiffre d'affaires lié à des activités de développement est constaté à l'avancement des travaux effectués.

1.7 OPÉRATIONS EN DEVICES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'un cours couvert communiqué par Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en euro à ce cours. Par ailleurs, les avances versées et reçues sont valorisées au cours couvert standard de l'année d'encaissement.

A la date de clôture:

Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par Safran:

> les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le résultat,

> l'écart éventuel entre le cours couvert standard de la date de transaction et le cours couvert de la date d'encaissement, appliqué à la position nette clients/fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.

Pour les devises qui ne font pas l'objet d'une couverture Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif, et le cas échéant une provision pour pertes de change est comptabilisée.

Les provisions en devises sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.

1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque la société est engagée envers un tiers à une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.9 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet d'une comptabilisation d'une provision pour risques et charges.

Le montant des engagements a été évalué selon la méthode des unités de crédits projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite.

La valorisation actuarielle des engagements de retraite fait l'objet d'une évaluation annuelle par des actuaires indépendants.

Le cas échéant, l'effet de changements dans les hypothèses actuarielles retenues est étalé sur la durée d'activité résiduelle des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

2 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ (en milliers d'euros)

ÉLÉMENTS DU BILAN

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations en-cours comprennent entre autres les dépenses en cours d'immobilisation au titre de bancs de test et de chargement électronique.

	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS	MISES H.S. ou VIR. DE POSTE A POSTE	CHANGEMENT DE MÉTHODE	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Concessions, brevets, et licences,	685					685
Marques, procédés, droits et valeurs similaires,	-	-				-
Frais de R&D,	-	-				-
Autres	1 823	42				1 865
SOUS-TOTAL	2 508	42				2 550
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	158	-		-		158
Constructions	3 742	84		1 298		5 124
ITMOI (1)	9 936	50		756		10 742
Autres	1 443	-		21		1 464
Immobilisations corporelles en cours	2 876	3 209		- 2 075		4 010
Avances et acomptes	2					2
SOUS-TOTAL	18 157	3 343		-		21 500
TOTAL GÉNÉRAL	20 665	3 385				24 050

(1) Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels.

Annexe au bilan & au compte de résultat

Variation des amortissements et des dépréciations

	VALEUR DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS LINÉAIRES	CESSIONS	MISES H.S. ou ÉLIMINATIONS	VALEUR FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences marques, procédés, droits et valeurs similaires,	612	37	-	-	649
Frais de R&D	-	-	-	-	-
Autres	1 444	188	-	-	1 632
SOUS-TOTAL	2 056	225	-	-	2 281
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions	2 882	189	-	-	3 071
ITMOI (1)	8 809	498	-	-	9 307
Autres	1 296	44	-	-	1 340
SOUS-TOTAL	12 987	731	-	-	13 718
TOTAL GÉNÉRAL	15 043	956	-	-	15 999

(1) Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels.

Information en matière de crédit-bail

Dans le cadre de la rénovation de son outil industriel, la société a procédé à un contrat de location-financement auprès de la société EDF-Optimal Solutions concernant un four dédié au banc de test Rafale. Ce contrat, d'une valeur de 713 K€, fera l'objet à son entrée en service, prévue en juin 2012, d'un loyer mensuel de 5940 euros sur une période de 10 ans.

Les loyers restant à payer s'élèvent à 713 K€ (5 940 € x 12 mois x 10 ans).

Enfin, le contrat prévoit une option d'achat d'un montant de 0,018% du montant HT financé, soit 99 €.

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Variation des immobilisations financières brutes

	VALEUR DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENT DE POSTE A POSTE	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS CESSIONS	VALEUR FIN D'EXERCICE
Actions TECHNOFAN (1)	6 223	-	-	-	6 223
Prêts	8	-	-	-	8
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	6 231	-	-	-	6 231

(1) Technofan n'a pas procédé au rachat d'actions en 2011.

L'évaluation de l'action TECHNOFAN le dernier jour de clôture - 31 décembre 2011 - est de 126 €.

Le cours moyen du mois de décembre 2011 a été de 126 €.

Technofan détient au 31 décembre 2011, 57 541 actions en propre.

Tableau des filiales et participations

Néant.

2.3 ACTIF CIRCULANT

Analyse des stocks

	VALEURS BRUTES	DÉPRECIATIONS	VALEURS NETTES
Matières premières	8 605	2 346	6 259
En cours de productions	3 743	0	3 743
Produits finis	1 554	244	1 310
TOTAL GÉNÉRAL	13 902	2 590	11 312

Etat des échéances des créances

	VALEURS BRUTES	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISÉ			
Prêts (1)	8	8	-
TOTAL	8	8	-
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	10 914	10 914	-
Autres créances d'exploitation	3 036	3 036	-
Créances diverses hors exploitation (2)	27 009	27 009	-
SOUS-TOTAL	40 959	40 959	-
Charges constatées d'avance	32	1	-
TOTAL	40 991	40 960	-
TOTAL GÉNÉRAL (3)	40 999	40 968	-

(1) Dont prêts accordés au cours de l'exercice: néant.

Dont remboursements obtenus au cours de l'exercice: néant.

(2) Les créances diverses hors exploitation se décomposent en:

- Avances financières à Safran: 25 920
- Créance Impôt Société: 1089
- Comptes courants Groupe: néant.

L'avance financière au Groupe Safran fait l'objet d'une rémunération sur base de l'Euribor 3 mois.

(3) Dont avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux: néant.

Charges constatées d'avance

Néant.

Créances concernant les entreprises liées

Les créances sur les sociétés du Groupe Safran sont de 1 010 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Annexe au bilan & au compte de résultat

Tableau des provisions d'actif circulant

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	MONTANT FIN EXERCICE
Stocks et en-cours	2 793	36	239	2 590
Créances d'exploitation	726	-	41	685
TOTAL GÉNÉRAL	3 519	36	280	3 275

Dont exploitation	36	280
Dont financière	-	-
Dont exceptionnel	-	-

2.4 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

DÉSIGNATION DES VALEURS (en euros)	NOMBRE	VALEUR NOMINALE	VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR D'INVENTAIRE
Actions TOFINO	20	38	38	762

2.5 CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

Capitaux propres au 31.12.2010 (avant affectation)	39 071
Changement de méthode	
Variation des provisions réglementées	- 26
Résultat net 2011	581
Distribution de dividendes	
Annulation actions propres	

Capitaux propres au 31.12.2011 (avant affectation) 39 626

Capital social

Il est composé de 686 699 actions d'une valeur nominale de 2 euros au 31 décembre 2011 avant annulation des 57 541 actions réalisé le 28 février 2012. Par conséquent le capital social est désormais composé de 629 158 actions.

Variation des provisions réglementées

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	REPRISES EXCEPTIONNELLES	SOLDE FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	69	-	26	43
Provision pour investissement	-	-	-	-
TOTAL	69	-	26	43

Résultat net par action

Le résultat net est de 0,85 € par action en 2011 par rapport à 1,59 € par action en 2010.

Dans l'hypothèse d'une annulation complète des actions autodétenues au 31 décembre 2011, le résultat net serait de 0,92 € par action.

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Variation des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DÉBUT EXERCICE	IMPACT RÉSERVES	DOTATIONS	REPRISES	REPRISE POUR NON UTILISATION	MONTANT FIN D'EXERCICE
Pour garanties données aux clients (1)	2 036	-	2 189	64	1 295	2 865
Pour garantie statistique (2)	1 999	-	1 338	1 228	119	1 989
Pour perte de change	-	-	-	-	-	-
Engagements de retraite	852	-	133	-	-	984
Autres	52	-	-	-	27	25
TOTAL	4 938	-	3 659	1 293	1 441	5 863
Dont dotations et reprises d'exploitation	-	-	3 659	1 293	1 441	-
Dont dotations et reprises financières	-	-	-	-	-	-
Dont dotations et reprises exceptionnelles	-	-	-	-	-	-

(1) Les autres provisions pour garantie donnée aux clients comprennent des mises à niveau technique à la charge de Technofan sur des produits vendus. La provision a fait l'objet d'une reprise pour non utilisation à hauteur de 1295 K€, dont 585 K€ au titre de la levée d'un risque technique sur le programme Agusta A109 et 203 K€ au titre du programme CCT6200 de Microtecnica.

(2) La provision pour garantie statistique est destinée à couvrir les défaillances de produits vendus et ceci pendant leur période de garantie commerciale, qui est généralement de 3 ans. La méthode d'évaluation retenue est basée sur des éléments statistiques qui s'appuient sur les coûts de réparations supportés au titre d'une période de garantie ramenés au chiffre d'affaires de cette même période. La reprise de provision pour garantie statistique de 1 348 K€ a fait l'objet d'une utilisation sur l'exercice à concurrence de 1 228 K€: cette utilisation correspond aux coûts de réparation générés par l'application de la garantie.

Engagements de retraite: hypothèses actuarielles

	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	4,25%	4,25%
Taux d'évolution salariale	table par âge	3,2%
Table de mortalité	tables TV/TD 2004-2006	tables TV/TD 2004-2006
Age de départ en retraite - Cadres	64 ans	63 ans
Age de départ en retraite - Non Cadres	61 ans	61 ans
Engagements de retraite au 31/12/2010	852	747
Charge actualisation de 2011	76	63
Droits utilisés en 2011	-	-
Droits acquis en 2011	47	42
Amortissements d'écart	10	-
Engagements de retraite au 31/12/2011	985	852

Annexe au bilan & au compte de résultat

2.7 DETTES

Etat des échéances des dettes

	MONTANT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	DONT PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- deux ans au maximum à l'origine	449	449	-	-
- à plus de deux ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers (1)	3 479	100	400	2 979
TOTAL	3 928	549	400	2 979
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	267	267	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 601	11 601	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 945	2 945	-	-
Autres dettes d'exploitation	-	-	-	-
TOTAL	14 812	14 812	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Dettes fiscales diverses (IS)	-	-	-	-
Autres dettes hors exploitation	278	278	-	-
TOTAL	278	278	-	-
Produits constatés d'avance	1 525	1 041	393	91
TOTAL GÉNÉRAL	20 543	16 681	793	3 070

(1) Dont:

- Avances remboursables : 3 479
- Comptes courants de participation : -

Dettes concernant les entreprises liées

Les dettes d'exploitation vis-à-vis des sociétés du groupe Safran sont de 1 171 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Charges à payer rattachées aux postes de dettes

DESIGNATION	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 719
Dettes fiscales et sociales d'exploitation	2 499
Autres dettes d'exploitation	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 517
Dettes fiscales diverses	-
Autres dettes diverses	-
TOTAL	10 735

Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élevaient à 645 milliers d'euros et correspondent à des subventions à recevoir.

ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.8 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Répartition par zone géographique

CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE/EXPORT	2011	2010
France	24 857	18 339
Exportations directes	27 110	25 026
TOTAL	51 967	43 365

ZONES GÉOGRAPHIQUES	2011	2010
Afrique	246	384
Amérique du Nord et du Sud	5 918	6 128
Asie	2 792	2 978
Union Européenne	40 174	30 886
Europe autres	1 523	1 634
Moyen Orient	1 292	1 346
Océanie	23	10
TOTAL	51 967	43 365

2.9 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Charges :

Intérêts sur avances en compte courant Néant

Produits :

Intérêts sur avances en compte courant 316 K€

Les intérêts en compte courant ont été servis à un taux moyen de 1,21% (Euribor 3 mois - 0,20%).

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel qui s'élève à 26 K€ correspond à une reprise d'amortissements dérogatoires.

2.11 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION

Les salariés de Technofan ont perçu au titre de l'accord Groupe de mutualisation de la participation un montant de 229 K€.

2.12 INTÉRESSEMENT

Le montant de l'intéressement s'élève à 35 K€ au titre de l'exercice 2011.

Annexe au bilan & au compte de résultat

2.13 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Bien que consolidée dans le Groupe Safran, Technofan n'est pas incluse dans son périmètre d'intégration fiscale dans la mesure où elle est détenue à moins de 95% par le Groupe. Elle est donc soumise directement à l'impôt sur les sociétés.

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT	RÉSULTAT NET
Résultat comptable	587	-7	581
Dotations à la provision pour investissement	0	0	0
Variation de la provision pour amortissements dérogatoires	-26	-9	-17
RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	561	-16	564

Répartition de l'impôt sur les sociétés

	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT	RÉSULTAT NET
Résultat courant avant dividende	561	-304	257
Dividendes reçus	0	0	0
Résultat courant	561	-304	257
Résultat exceptionnel et participation	0	0	0
Crédit d'impôt recherche	0	297	297
TOTAL	561	-8	553

AUTRES INFORMATIONS

2.14 ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Créances

Impôts sur provisions non déductibles l'année de comptabilisation :

- Contribution sociale de solidarité (Organic)	33
- Participation des salariés	-
- Congés payés	445
- Provision statistique pour engagement de garantie	5
- Provision pour indemnité de départ à la retraite	46
- Déficit fiscal	-
Total créances d'impôt différé (1)	529

Dettes

- Amortissements dérogatoires	15
- Amortissements fiscal frais de R&D immobilisés	-
Total dettes d'impôt différé (1)	15

(1) Ces créances et dettes d'impôts différés sont potentielles et ne font pas l'objet de comptabilisation.

2.15 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Engagements financiers

Technofan n'a pas d'engagement à caractère financier.

Instruments financiers détenus par Safran

Technofan a bénéficié de la couverture de change du Groupe Safran, soit 1 € = 1,37 \$ sur l'ensemble de l'exercice 2011. Technofan bénéficiera sur 2012 des résultats des instruments de couverture de change Safran. Le portefeuille d'instrument de couverture détenu par Safran est composé d'instruments fermes et optionnels. Le cours de couverture à la date de clôture a été fixé à 1 € = 1,32 \$ compte tenu des couvertures données par le groupe pour 2012.

Technofan n'utilise pas d'autres instruments financiers.

2.16 EFFECTIFS MOYENS ANNUEL

	PERSONNEL SALARIE
Cadres	92
ETAM	76
Ouvriers	49
Total	217
Rappel 2010	210

2.17 INFORMATIONS EN MATIERE DE REMUNERATION

La rémunération de la Direction Générale s'élève à 160 839 € pour l'exercice 2011.

2.18 LIEN AVEC LE GROUPE SAFRAN

Au 31 décembre 2011, Technofan est détenue à hauteur de 86,9% par la société Safran.

Technofan est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Safran.

2.19 HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, et en application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, les honoraires du Commissaire aux Comptes, le Cabinet Ernst & Young et Autres, comptabilisés en charges de l'exercice au titre de l'examen des comptes individuels et des prestations annexes, se sont élevés à :

	Montant (HT)	Montant (HT)	%	%
En K€	2011	2010	2011	2010
AUDIT				
Commissariat aux comptes des comptes individuels	60	59	92%	84%
Autres diligences et prestations directement liées	5	11	8%	16%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX				
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%
Autres	0	0	0%	0%
TOTAL	65	70	100%	100%

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Thierry LASBLEIS
Directeur Général

Rapports du Commissaire aux Comptes



Rapports du Commissaire aux Comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif au premier exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Technofan , tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour garantie donnée aux clients, tels que décrit en note 2.6 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses, des données et des modèles de calcul utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 12 mars 2012
Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres
Vincent De La Bachelerie

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 12 mars 2012
Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Vincent De La Bachelerie

Rapport du Commissaire aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Technofan

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Technofan et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous **communiquer** les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

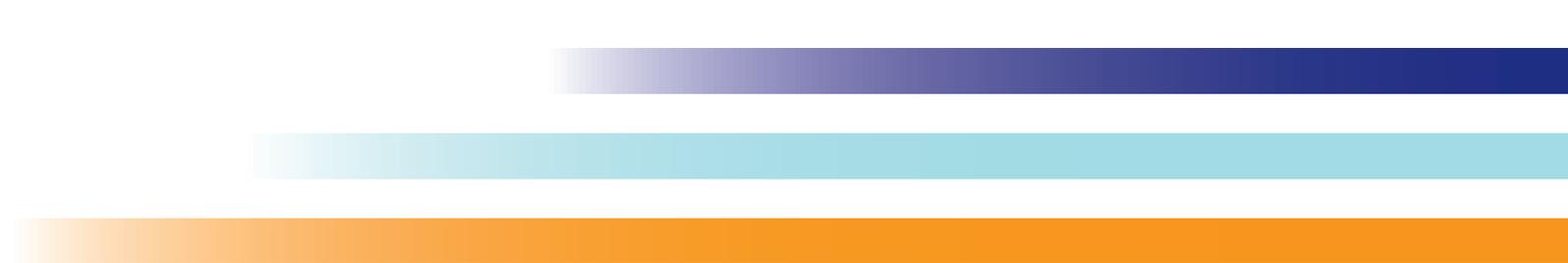
Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

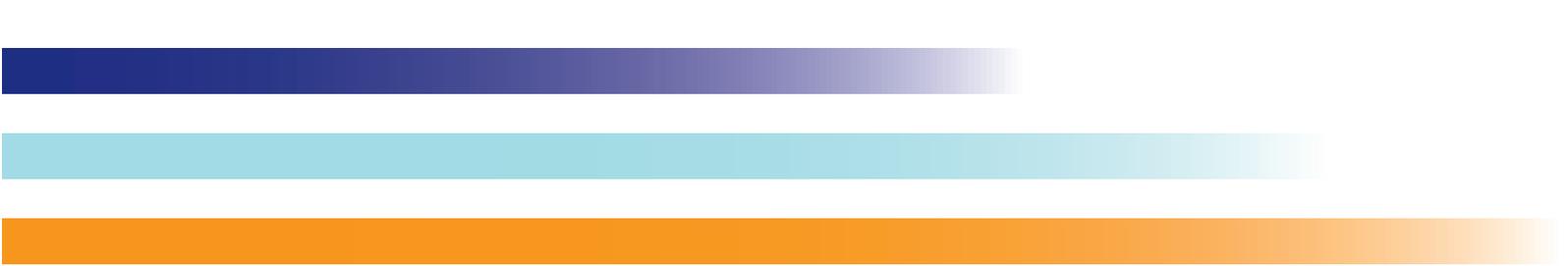


Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de Commerce.

Paris-La Défense, le 12 mars 2012
Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres
Vincent de La Bachelerie



**Résolutions soumises
par le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire**



Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Projet de résolutions

Première résolution

(Approbation des comptes de l'exercice 2011)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport joint du Président visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, ainsi que des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2011.

Troisième résolution

(Affectation du bénéfice de l'exercice 2011)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, décide, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2011 s'élevant à 580 581,14 € :

Bénéfice de l'exercice	580 581,14 €
Report à nouveau de l'exercice précédent	32 728 591,78 €
Bénéfice distribuable	33 309 172,92 €
Affectation	
Dividende aux actionnaires*	20 600 970,00€
Report à nouveau	12 708 202,92 €
Total	33 309 172,92 €

() Le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues par la société à la date de mise en paiement sera affecté au report à nouveau*

Le dividende net versé à chaque action de 2 € nominal sera de 30 €.

Il serait intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3. 2 du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 21 mai 2012.

Les dividendes afférents aux actions détenues par la société à la date de mise en paiement seraient, le cas échéant, affectés au report à nouveau, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Nombre d'actions rémunérées	Dividende global distribué (2)
2010	-	-	-
2009	-	-	-
2008	1,05 €	632 898 (1)	664 543 €

(1) Nombre total d'actions, soit 686.699, diminué du nombre d'actions autodétenues par la société à la date de mise en paiement du dividende (2008 : 53.801 actions).

(2) Eligible en totalité à l'abattement de 40% prévu par l'art. 158.3.2° du CGI

Quatrième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société avec les finalités suivantes :

- Conserver ces actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- Procéder à l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement ;
- Annuler ces actions.

Les achats d'actions, ainsi que les cessions ou transferts des actions ainsi achetées, pourront être effectués en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans les limites fixées par la réglementation en vigueur, et par tous moyens, sur le marché ou hors marché, notamment par négociation de blocs de titres pour tout ou partie du programme, et dans les limites suivantes :

- Le prix maximum d'achat est fixé à 130 € par action et le prix minimum de vente à 50 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société ;
- La société ne pourra détenir, à tout moment, plus de 10 % du nombre des actions composant le capital social, et le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital ;
- Le coût global des achats d'actions ne pourra excéder 8,9 M€.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de déléguer, pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter les modalités de son exécution et, à cet effet, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée. Elle met fin à la précédente autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2011 dans sa septième résolution.

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Cinquième résolution

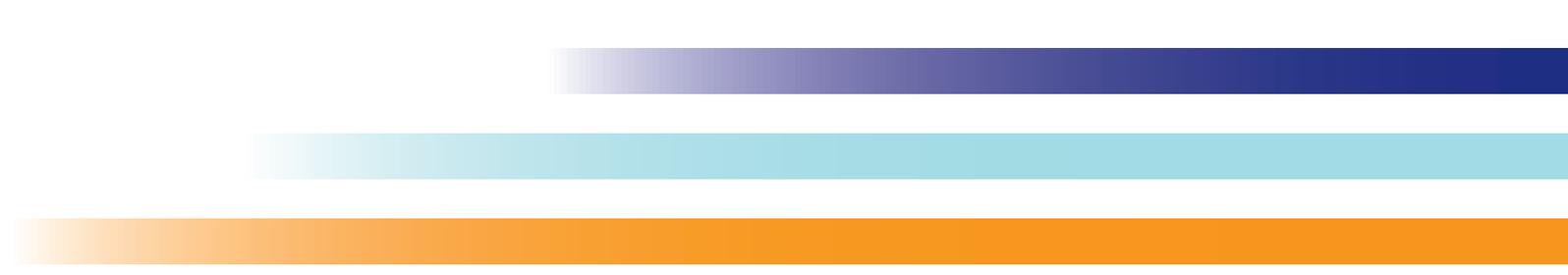
(Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, prend acte que le mandat d'administrateur de Monsieur Yves Leclère arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée et décide de nommer pour le remplacer, en qualité d'administrateur Monsieur Serge Pons, demeurant 295, route de l'Empereur à Rueil Malmaison pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Sixième résolution

(Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de tous dépôts et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.





Société Anonyme au capital de 1 258 316 euros
Siège social : ZAC du Grand Noble
10, place Marcel Dassault
31700 Blagnac - FRANCE
Tél. (33) 5 61 30 92 00 / Fax (33) 5 61 15 67 82
710 802 547 R.C.S. Toulouse